

**COMMUNE DE MIREPOIX  
(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>										64/2016			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	22/09	Prés.	13	Abs	10	Proc.	3	Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents** : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BLARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : DILLON Valérie à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BLARD Ludovic à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Révision du plan de financement pour la réhabilitation de l'aire de jeux**

Par délibération 08/2016 au 15 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé la réhabilitation de l'aire de jeux située en bordure de l'Allée des Soupirs, fermée depuis août 2015, ainsi que le plan de financement et a décidé de solliciter des subventions auprès de la CAF pour 40 % du montant HT des travaux, du Conseil Régional pour 30 % et de l'Etat pour 1.14 %.

Or, le plan de financement doit être revu car la CAF a informé la commune qu'il n'entre pas dans ses attributions de subventionner de tels travaux. Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'État (fonds parlementaires) pour compenser en partie la subvention CAF.

DEMANDE SUBVENTIONS AIRE DE JEUX 2016		
Investissements 2016	HT	TTC
Montant des travaux	87 987,30	105 584,76
<i>ÉTAT</i>	<i>10 000,00</i>	
<i>CONSEIL RÉGIONAL (30 %)</i>	<i>26 396,19</i>	
<b>TOTAL subventions sollicitées</b>	<b>36 396.19</b>	<b>36 396.19</b>
<b>Reste à la charge de la commune</b>		<b>69 188.57</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Décide de solliciter l'aide de l'État
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,  
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Nicole QUILLIEN



*[Signature]*

